

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Joany Landry

<https://www.cadre21.org/membres/de3aee7196fbd5a502ff92f3>

Date d'obtention : 2021-03-12 14:45:27

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Utiliser la trousse lorsqu'un signalement m'est transmis par des adolescents dans mon milieu scolaire.
La différence entre les jeunes victimes et instigateurs. En utilisant l'aide mémoire, je m'assure d'avoir la bonne démarche pour mon intervention.
Confisquer les cellulaires selon le protocole établi.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

C'est un protocole clair et uniforme qui me permettra d'assurer la sécurité et l'intégrité des élèves tout en m'assurant que les étapes soient bien remplies et définies. Je suis maintenant au courant du cadre légal lié au sextage.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais voir les images et/ou vidéos.
Assurer la sécurité et le respect de l'intégrité des jeunes.